

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 14/02/2023

DELIBERATION N°2023-04 DU COMITE SYNDICAL

Approbation du Compte De Gestion 2022 – Budget Annexe

Le comité syndical, légalement convoqué le 8 Février 2023 s'est réuni en séance plénière le Mardi 14 Février 2023 à 10H15, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,
Bertrand Couturier,

David VERRON.

Pouvoirs :

Jean-Charles Rochard à David Verron,
Thierry Guyot à Sylvie Thomas,
Martine Gaudin à Fabien Bazin.

Le quorum n'étant pas atteint, le comité syndical ne peut pas valablement délibérer.

Un nouvelle est choisie, il s'agit du 23/02/2023 à 10h15. La notion de quorum ne sera pas obligatoire.

SEANCE DU 23/02/2023

Le comité syndical, légalement convoqué le 14Février 2023 s'est réuni en séance plénière le Jeudi 23 Février 2023 à 10H15, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,
Thierry Guyot,
Jérôme Malus,

Bruno Millière,
Jean Charles Rochard,
Sylvie Thomas
Jean-luc Vieren,

Pouvoirs :

- ✚ D'un compte de résultat qui n'est composé pour le syndicat mixte que d'un résultat courant non financier,
- ✚ D'un compte de la consommation des crédits et de réalisation des opérations qui permet de vérifier l'exécution du budget,

I – Fonctionnement

Libellés	Montants
Total recettes section de fonctionnement	2 240 875.72
Total dépenses section de fonctionnement	1 307 593.54
Excédent de fonctionnement	933 282.18
Résultat exercice 2021	1 108 114.45
Résultat de clôture exercice 2022	2 041 396.63

II – Investissement

Libellés	Montants
Total recettes section d'investissement	16 161 250.87
Total dépenses section d'investissement	16 508 614.43
Résultat exercice 2021	1 234 112.84
Résultat de clôture exercice 2022	886 749.28

- ✚ De la balance qui permet de distinguer les opérations créditrices et débitrices,
- ✚ D'une ventilation par fonction. Le syndicat mixte ne possède qu'une ventilation sur la fonction 6 : réseaux et infrastructure.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte des éléments présentés par le trésorier ;
- ✚ De déclarer à l'unanimité que le compte de gestion, dressé par le service de gestion comptable n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ✚ D'approuver le compte de gestion du syndicat mixte, pour l'exercice 2022, établi par le trésorier.

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le

ID : 058-200002400-20230223-2023_04-BF



ADOPTE :

Nombre de voix pour :

dont pouvoirs

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRÉSIDENT
DU COMITÉ SYNDICAL
Fabien BAZIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the printed name 'Fabien BAZIN'.